

Rapport de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick
À l'intention de l'Assemblée générale annuelle du CCAG

15 et 16 octobre 2006

Wolfville, NS.

L'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick a tenu sa 53^{ième} Assemblée générale annuelle à Moncton en janvier 2006. M. Fraser Smith fut nommé nouveau Président et James Martin Vice-président.

L'Assemblée générale annuelle a débuté par un volet sur la gestion des séminaires d'affaires, suivi d'une réunion d'affaires qui a duré une journée et demie. Les événements mondains incluaient une fête d'accueil, une activité caritative, un souper et une soirée dansante.

Lors de l'AGA nos membres ont adopté un budget de 250 000\$ pour la période 2006-2007.

Présentement la cotisation de nos membres s'établit à 990.00\$ (TVH de 15% en sus) et les sceaux sont de 19.00\$ chacun (TVH de 15% en sus).

La répartition de nos membres (mi-2006) va comme suit:

Membres actifs	86 (dont 45 signent des plans et ce nombre chutera approximativement à 80 au cours de la prochaine année). Environ 65% sont âgés de 50 ans et plus.
Membres à vie	24
Membres associés	7
Membres affiliés	5
Membres retraités	8
En formation	5 (deux membres en formation furent admis en 2006)
Membres honoraires	3
Certificats d'autorisation	44

L'Association a également tenue une réunion estivale et un séminaire d'affaires au mois de septembre. Nous avons constaté une forte participation à ces deux événements.

Au cours de la dernière année notre Association a centré ses efforts sur:

- Notre plan stratégique – nous avons achevé l'élaboration de notre plan stratégique et nous nous apprêtons à le mettre en œuvre.
- La revue de l'infrastructure des informations terrestres au NB: Notre Gouvernement provincial examine présentement notre infrastructure provinciale d'informations terrestres. Les décisions qui découleront de cet examen auront un

effet non seulement sur la gestion des informations foncières, mais également sur le rôle du directeur des levés.

- La démographie de nos membres et le recrutement d'arpenteurs-géomètres et du personnel technique: Notre nombre de membres actifs ne cesse de diminuer et il y a pénurie de personnel professionnel et technique.
 - Environ 30 de nos membres sont âgés de moins de 50 ans et la plupart d'entre eux sont âgés de plus de 40 ans.
 - Nous comptons également 7 étudiants en formation. Cependant, 2 de ces étudiants ne résident pas dans notre province et ils ne posséderont donc que des connaissances assurément limitées quant à la pratique sur notre territoire.

L'ANBLS examine présentement quelques points importants:

Politique côtière – Le Gouvernement provincial propose une nouvelle politique de protection du littoral. Telle que proposée, cette politique prévoit une nouvelle classe d'experts maritimes qui auront le mandat d'identifier les traits de côtes et les limites des terres humides - tâches qui étaient jadis accomplies par les arpenteurs-géomètres. Nous croyons que cette politique pourrait être incompatible avec notre Loi.

Accès aux emprises ferroviaires– Le Nouveau-Brunswick compte trois compagnies de chemin de fer dans sa Province et l'Association a été informée que ses membres ne peuvent œuvrer sur leurs propriétés sans être accompagnés par des membres de leur personnel et ce à des frais irraisonnables. Les frais et les exigences varient selon les compagnies. Nous croyons que notre Loi nous donne accès à ces propriétés sans supervision et que nous sommes responsables de notre propre sécurité. Nous prévoyons nous réunir avec les compagnies de chemin de fer afin de trouver un terrain d'entente à l'égard de l'accès à leurs emprises et des mesures de sécurité.

Une récente décision de la cour au sujet de la Loi provinciale sur les titres de biens-fonds, laquelle semble suggérer que la Loi garantisse le bornage une fois qu'un lot est enregistré comme titre foncier (Aucune possession adversative n'est prévue par la Loi). Une des plus importantes sources de préoccupations de l'ANBLS (et toutes les Associations canadiennes) est le vieillissement de nos membres actifs et la pénurie d'étudiants en formation et personnel compétent.

Norm Coté, NBLS, ing, me succèdera comme représentant de notre association et administrateur au sein du CCAG et son mandat débutera dès la fin de cette Assemblée (16 octobre 2006). Norm est chef de projet au département des levés d'étude du Ministère des transports du Nouveau-Brunswick, il a également déjà siégé comme président de notre Association et il préside présentement notre comité de planification stratégique.

Earl Robinson,
Administrateur et représentant de l'ANBLS au sein du CCAG.